

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE GRIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**DDM-2022-199 :**

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date:** 10/10/2022

**Le Maire de Grigny,**

**Objet :** Conclusion  
d'un contrat portant  
sur une mission  
d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage relative à la  
conception, le suivi de  
chantiers et  
l'animation d'ateliers  
participatifs en design  
actif sur le parc du  
Bateau à Grigny 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R. 2122-8,

Considérant les actions d'amélioration du cadre de vie et de remobilisation des habitants mises en œuvre sur la copropriété de Grigny 2 depuis 2019,

Considérant que ses actions font l'objet d'une subvention au titre de la GUSP ANAH,

**Publiée le**

**11 OCT. 2022**

Considérant que des travaux de réaménagement sont prévus en 2022 dans la GUSP sur le parc du Bateau, situé sur l'avenue des Sablons, qui seront en partie financés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et par la Ville,

Considérant la nécessité pour la Ville de se faire accompagner pour la conception et le suivi de chantier ainsi que l'animation d'ateliers participatifs en design actif sur le parc du Bateau,

Considérant l'inscription de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la conception et le suivi de chantier ainsi que l'animation d'ateliers participatifs en design actif sur le parc du Bateau à Grigny 2 dans le plan d'actions « GUSP ANAH Grigny 2 » pour l'année 2022, permettant de la financer à hauteur de 50% du montant HT de la prestation par l'Agence Nationale de l'Habitat,

Considérant les termes de la proposition formulée par la société PAULE GREEN sise 148 boulevard Chanzy à MONTREUIL (93100), représentée par Monsieur Thomas DROZ, Gérant, à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

**Décide,**

**D'accepter** la proposition de la société PAULE GREEN portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception et le suivi de chantier ainsi que l'animation d'ateliers participatifs en design actif sur le parc du Bateau à Grigny 2,

**De signer** le contrat pour un montant global et forfaitaire de 13 350,00 € HT, soit 16 020,00 € TTC,

**Précise** que le contrat prend effet à compter de sa date de notification et se termine à l'issue de la réalisation des ateliers/chantiers jeunes pour la mise en œuvre de la fresque du bateau, soit au plus tard en juin 2023,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal,

**Précise** que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,



Philippe RIO

**La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**